

Observatoire régional des quartiers

Correspondants
solidarité emploi

Insertion
professionnelle

Agglomération de
Caen-la-mer (14)

LES FICHES MISE EN LUMIERE

EN BREF

En bref



Où

Sur les quartiers prioritaires et les territoires de veille active de l'agglomération Caen-la-mer

Qui

Piloté par l'Etat

Porté par le CCAS de la ville de Caen, la mairie d'Hérouville-Saint-Clair, la Mission locale et Pôle Emploi.

Animé par Caen la mer Emploi et Compétences (CALMEC)

Partenaires

En partenariat avec la Communauté urbaine Caen-la-mer Normandie, la ville de Colombelles, d'Ifs, de Fleury-sur-Orne et de Saint-Germain la Blanche Herbe.

Objectifs

- Apporter une réponse de proximité sur l'insertion professionnelle pour les personnes en rupture avec les institutions
- Faciliter la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les institutions

Les grands principes

- Mise en place d'une permanence sur chaque quartier
- Accueil individuel souple, adapté et sans convocation
- Mise en œuvre d'animations collectives selon les besoins identifiés localement
- Un partenariat sans flux financier, basé sur la mise à disposition

Pour qui

Les demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires et des territoires de veille active de l'agglomération de Caen-la-mer.

Depuis quand

En continu depuis 2007.

Combien

Les correspondants solidarité emploi (CSE) sont mis à disposition par les 4 porteurs de l'action : le CCAS de la ville de Caen, la ville d'Hérouville-Saint-Clair, la Mission Locale et Pôle Emploi.

CALMEC (Caen la mer Emploi & Compétences) anime ce dispositif : animation de l'équipe CSE (organisation de réunions d'équipe, transmission d'informations, rencontres avec des structures partenaires...) ; lien avec les structures d'accueil des permanences CSE ; organisation du comité technique.

Des partenaires locaux identifiés mettent à disposition des locaux accessibles au public (CCAS, centres socioculturels, mairie, associations de quartiers, secours populaire, MJC, FJT).

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE

[Accéder à la fiche repère de l'EPCI](#)

Déroulement de l'action

Les CSE accueillent tout public sans prescription, dans des lieux bien identifiés et accessibles dans les quartiers prioritaires et les territoires de veille active. Le préalable à cette action a été de bâtir un maillage partenarial, un réseau sur le territoire pour se faire connaître et être reconnu, pour favoriser la remobilisation des personnes et capter les publics invisibles.

Les CSE proposent les services suivants :

- Assurer un premier niveau d'accueil « emploi » lors des permanences au sein des quartiers prioritaires
- Ecouter les demandes liées à la recherche d'emploi
- Accompagner les personnes dans des démarches si nécessaire
- Orienter vers le bon interlocuteur
- Faciliter le lien avec les services et les structures compétentes

Les méthodes de travail s'adaptent aux publics. Elles sont différentes des démarches « classiques » qui ont recours de plus en plus au numérique, perçu comme un frein par une partie de la population. La force des CSE réside dans la souplesse des temps d'accueil et d'accompagnement.

L'objectif final de cet accueil est bien d'orienter et d'accompagner dans les démarches les personnes rencontrées, tout en prêtant attention à ne pas faire « à la place », dans un souci d'autonomisation de l'individu.

En réponse à quelle(s) problématique(s)

Cette action a été montée :

- En réponse au besoin de réinvestir les services publics dans les quartiers prioritaires, en parallèle du recul des services sur les territoires et de leur digitalisation, qui constitue un frein d'accès pour les publics peu à l'aise avec le numérique ;
- Et pour toucher les publics en rupture avec les institutions, par des modalités d'accueil plus souples.

Résultats obtenus et enseignement de l'action

1 063 bénéficiaires ont été accueillis en 2019.

La plus-value du dispositif CSE est double. Les Correspondants viennent d'horizons différents et leurs compétences sont complémentaires, ce qui facilite les échanges et les orientations de parcours des bénéficiaires (il a notamment été mis en avant la présence d'un agent de Pôle Emploi au sein de l'équipe du dispositif, qui est une très bonne porte d'entrée pour débloquer plus rapidement des situations).

Difficultés rencontrées

La complexité du suivi des parcours par des agents mis à disposition, œuvrant sur plusieurs permanences localisées dans des territoires différents posent des limites à l'accompagnement.

Perspectives envisagées

Poursuite du dispositif sur l'année 2020.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Caen la mer Emploi et Compétences (CALMEC)
Claire YONNET, Responsable Etudes et Evaluation

Tél : 02 31 39 39 04

Mail : c.yonnet@calmec.fr

[Page dédié sur le site internet de la CALMEC](#)

ASSOCIATION ORS-CREAI NORMANDIE NORMANVILLES

*Espace Robert Schumann
3 place de l'Europe
14 200 Hérouville-Saint-Clair*

*Tel : 02 31 75 15 20
Courriels :
contact@orscreainormandie.org
contact@normanvilles.org*

Site Internet : www.orscreainormandie.org



Association
ORS-CREAI
Normandie



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

RÉDACTION DE LA FICHE

Rédaction de la fiche

Gautier DELAHAYE

Un travail mené par Normanvilles et l'association ORS-CREAI Normandie avec le financement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et de la Région Normandie.